

## LA NOTE DE FRAIS ARBITRES

Chaque arbitre doit envoyer sa note de frais dans les meilleurs délais; particulièrement en fin d'année à cause de la clôture des comptes. La meilleure solution étant d'envoyer sa note de frais au lendemain de la compétition. Il n'est pas tolérable de recevoir des frais 6 mois après la compétition!  
Rappel des frais pris en charge et plafond :

- **Transport** : Tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe. Autre si justificatif de moindre coût avec acceptation du président CNA.
- **Hébergement** : tarif différent sur IDF et Province. (Voir fiche de frais)
- **Repas** : 25 Euros maxi (soir seulement)
- **Parking** : 20 Euros maxi par 24 h.
- **Indemnité** : Suivant niveau d'arbitrage. (tarifs à voir sur fiche de frais)

Document à envoyer au président de la CNA qui doit donner son accord sur votre note de frais.

Télécharger le document sur le site FFE :

<http://escrime-ffe.fr/arbitrer/documentation.html>

## LES ARBITRES FRANÇAIS A LA FIE

Ont été nommés pour arbitrer les Grands Prix et les Coupes du Monde Seniors :

### Au fleuret :

AUDARD Julie et MAGE Pascal

### A l'épée

KIAVUE Ella et PIATKO André

### Au sabre

BERTHIER Anne Laure et STOLZ Damien

## SEMINAIRE CNA-CRA

**8 Décembre 2012**

Douze C.R.A. (ligues Alsace, Auvergne, Basse Normandie, Centre, Corse, Créteil, Haute Normandie, Lorraine, Lyonnais, Pays de Loire, Picardie, Versailles,

Les sujets abordés ont été nombreux et très diversifiés : la nouvelle réglementation de l'arbitrage, la loi Humbert et le statut fiscal de l'arbitre, ses droits et ses devoirs, son activité arbitrale sur une saison, la mise en place des stages de formation, la chartre de l'arbitrage, les nouveaux outils : le livret de l'arbitre formation et les outils informatiques.....

Les échanges ont été particulièrement denses et pertinents.

Ce séminaire annuel permet une mise au point, resserre les liens entre la CNA et la CRA et permet à tous les acteurs de travailler main dans la main.

## NOUVEAUX OUTILS

### Signes et Gestuelle de l'arbitre

Document qui vous sera très utile lors de vos stages de formation

### La chartre de l'arbitre

Elle donne la ligne de conduite à l'arbitre. Il se doit de la respecter et de l'appliquer.

### Le code de déontologie

L'arbitre exerce une fonction reconnue d'utilité publique par la loi du 23 octobre 2006. Il doit faire preuve d'exemplarité dans l'exercice de sa fonction en toute loyauté, équité, élégance, altruisme, franchise, respect, courtoisie et compétence.

Téléchargement :

<http://escrime-ffe.fr/arbitrer/documentation.html>

## ACTIVITE DES ARBITRES

### Petit rappel de la loi Humbert :

L'arbitre doit tenir à jour la liste des compétitions arbitrées ainsi que le montant des indemnités perçues. Il doit conserver ce document pendant trois ans plus l'année en cours. Ce document lui permettra de se justifier auprès du Trésor Public ou des impôts si nécessaire.

Dès que l'arbitre, sur la base de l'année civile, perçoit un montant qui dépasse 14,5% du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale qui varie chaque année), il doit en avertir la CNA et sa CRA.

Partenaires Officiels

Fournisseur Officiel

Partenaires Media



Partenaires des Evénements

Partenaires Equipes de France

